

débats antérieurs et dont découleraient ceux de l'avenir. Quoi qu'il en soit, c'est dans ces heures troublées qu'il juge utile d'exposer sa conduite et qu'il écrit les deux *Lettres à ses commettants*¹.

La première est datée du 11 janvier, — au moment où les députés continuent de se succéder à la tribune pour développer leur opinion sur le roi prisonnier. — De la grande affaire même, il est vrai, Buzot ne dit que quelques mots, se contentant d'annoncer qu'il a voté la mort avec appel au peuple : le but de la lettre, on le sent, est autre. Depuis son projet de garde départementale, improuvé par ses électeurs, il avait cessé toutes relations avec eux, — aucune trace, du moins, n'en subsiste qui permette de les constater ; dans ces derniers mois pourtant, bien des événements s'étaient déroulés, la lutte des partis avait grandi, se déchainait à chaque instant en de tumultueuses séances, où les adversaires se jetaient à la tête les uns des autres les pires injures, les plus graves calomnies. Prévoyant des jours sombres, Buzot jugea sans doute utile de rentrer en grâce auprès de ses concitoyens, en se disculpant des multiples accusations que dressait contre lui la Montagne et qui pouvaient achever de le discréditer dans l'esprit public, dans l'esprit surtout de sa province, si changeante, si prompte à s'alarmer, quand elle ne pouvait connaître les faits que par l'organe des journaux, tous à la solde des diverses cabales.

La première *Lettre aux commettants* est donc un véritable plaidoyer, où, longuement, le député défend ses actes, depuis la Constituante jusqu'à la Convention. Dans les premiers temps de la Révolution, il avait été l'apôtre de la liberté, s'était dévoué au grand œuvre de la rénovation sociale ; l'horizon était sans nuages quand, son mandat rempli, il était rentré au foyer familial. Puis, un an après, de nouveau investi de la confiance de ses compatriotes, il avait repris le chemin de la capitale, le cœur

1. Ces lettres furent imprimées sur le moment ; des exemplaires en existent aux Archives du département de l'Eure. Elles ont été en outre publiées à la suite des *Mémoires* dans l'édition Guadet.

toujours ouvert au même idéal... Mais, alors, que de changements ! l'orage grondait depuis les journées d'août ; les massacres de septembre avaient montré Paris sous le joug de féroces agitateurs. Maintenant, lui qui était resté le même, on le traitait d'aristocrate, d'intrigant, de suppôt de l'ancien régime ; ses anciens amis, les Jacobins, étaient devenus les pires adversaires de la liberté, et, lui, on l'accusait des desseins les plus criminels, parce qu'il avait osé demander une garde départementale pour la Convention : cette mesure serait encore si utile ! On lui reprochait aussi d'être dans une faction ; on parlait de « Brissotins », de « Girondistes », pourquoi dénaturer ainsi les faits ? quoi de plus naturel que ces relations amicales, qu'il ne niait point, avec Brissot, avec Roland, avec Petion, avec les représentants de la Gironde ? c'étaient là d'ardents défenseurs de la République, qui déjà étaient républicains « alors qu'on tremblait de l'être » !... Puis, encore, on lui faisait un crime de chercher à faire exiler Philippe-Egalité : on ne voyait donc pas les dangers que pouvait faire courir à l'Etat cet ambitieux... Et ainsi, dans ces pages, Buzot passe en revue les griefs qu'on élève contre lui, tente de s'expliquer, cherche au moins des excuses... Il conclut enfin et jure de poursuivre sa tâche, comme dans le passé, avec intrépidité, sans défaillance, sans craindre même la mort « qu'il méprise ». « Rien au monde, s'écrie-t-il, n'est capable de m'imposer silence ! » ; l'avenir, sans doute, paraissait triste, mais la Convention pouvait beaucoup, « si elle prenait l'élévation, l'énergie qui lui convenaient » : le salut de la France ne viendrait que des efforts unis de l'assemblée et du pays...

Dix jours passèrent ; le roi monta sur l'échafaud, — le soir même, Buzot envoya à ses commettants une seconde lettre qui commençait par ces mots : « Citoyens ! la vengeance nationale doit être satisfaite, le décret a été porté, Louis n'est plus. Puisse sa mort apporter un terme aux défiances qui nous divisent, aux passions qui nous agitent, et ne pas fournir de nouveaux prétextes pour nous tourmenter !... » Puis, en quelques lignes rapides, émues, où l'on sent encore l'homme frémir après d'angoissantes

émotions, il exposait son rôle dans le procès, disait ses efforts d'abord pour l'appel au peuple, ensuite pour obtenir au moins un sursis, montrait son chagrin de n'avoir rien obtenu, que son courage eût été inutile. Après, il jetait un regard anxieux alentour : que de menaces ! à la frontière, l'Europe entière s'appêtait à reprendre l'offensive ; à l'intérieur, d'Orléans était encore là, l'agitation se continuait, la moindre chose pouvait jeter dans l'effolement ; la constitution même n'était point faite : la France aurait-elle assez de ressort pour sortir de cette crise ? Avant tout, les départements devaient se ressaisir, « tenir perpétuellement l'œil ouvert sur Paris », car quoi qu'on en dise, le danger venait de la capitale : il fallait veiller, ne pas s'endormir dans une molle indifférence. Et, finissant, Buzot protestait de son dévouement, promettait de faire son devoir jusqu'au bout, de ne se retirer que si, jamais, il n'était plus possible de rien faire : « l'homme de bien reste à son poste tant qu'il espère d'y remplir sa destination par ses succès ou ses combats ; il ne le quitte que lorsque sa présence, devenue inutile pour l'objet qui doit l'occuper, ne ferait qu'autoriser des opérations qu'il désavoue : et certes ! j'ose le dire avec quelque fierté, ma démission annoncerait la perte d'un espoir que bien d'autres perdraient en même temps que moi, quoique tous n'osassent peut-être pas le confesser aussi hautement. »

Les deux lettres déplurent-elles à la municipalité d'Evreux, ou plutôt, les farouches Jacobins, qui présidaient maintenant aux destinées de la ville, ne trouvèrent-ils point trop tiède la conduite de leur député ? On pourrait le croire, car, au registre des délibérations du corps municipal, il n'est point fait mention de cette communication, et, le 25 février suivant, ce fut l'évêque Thomas Lindet que l'on chargea de présenter à la Convention l'adresse suivante :

« Louis XVI fut le dernier des rois de France, Louis fut un tyran, Louis fit des serments, Louis fut un trompeur dans toutes les époques de sa vie, Louis fut un parjure ; il a mérité la mort, il l'a subie. Liberté, égalité, union,

combattre nos ennemis, les vaincre, c'est ce que nous ferons.

« Maintenir la paix, la tranquillité, déjouer les complots des conspirateurs, voilà nos devoirs.

« Puisse nos opinions se propager et ramener tous les peuples de l'univers et leur faire connaître les droits imprescriptibles de l'homme.

« Grâce vous soient rendues, citoyens législateurs, recevez notre adhésion parfaite à tous vos décrets. Tels sont les vœux exprimés par le conseil général de la commune d'Evreux¹. »

Désormais Buzot n'aura plus aucun rapport avec sa cité natale, et nous verrons, en juin, les précautions qu'il dut prendre pour y rentrer.

Nous entrons maintenant dans la période la plus mouvementée de notre récit ; jusqu'à la fin de mai, nous allons assister à la lutte de la Gironde et de la Montagne, lutte acharnée s'il en fut, qui se terminera par la chute de Buzot avec tous ses amis.

Pendant le procès du roi, les deux partis avaient nécessairement, à l'assemblée, fait trêve à leurs discussions quotidiennes ; mais, dans les journaux, la polémique s'était continuée, de jour en jour plus ardente, — Marat, Camille Desmoulins, Hébert se distinguant au premier rang par l'âpreté de leurs diatribes.

Les Roland étaient surtout visés dans ces attaques ; avec eux leurs intimes se trouvaient en butte aux plus odieuses calomnies :

« Nous avons détruit la royauté, et f... nous laissons s'élever à la place une autre tyrannie plus odieuse encore. La tendre moitié du vertueux Roland mène aujourd'hui la France à la lisière, comme les Pompadour et les du Barry. Brissot est le grand écuyer de cette nouvelle reine, Louvet son chambellan, Buzot le grand chancelier, Fauchet son aumônier, Barbaroux son capitaine des gardes, que Marat appelle mouchard ; Vergniaud le grand maître

1. Archives de la ville d'Evreux, reg. mun.

des cérémonies, Guadet son échanton, Lanthenas l'introducteur. Telle est, f... aujourd'hui, la nouvelle cour qui fait maintenant la pluie et le beau temps dans la Convention et les départements.

« Elle se tient tous les soirs, à l'heure des chauves-souris, dans le même lieu où Antoinette manigançait une nouvelle Saint-Barthélemy avec le comité autrichien. Comme la ci-devant reine, M^{me} Coco, étendue sur un sofa, entourée de tous ces beaux esprits, raisonne à perte de vue sur la guerre, la politique, les subsistances. C'est dans ce tripot que se fabriquent toutes les affiches¹. »

Mais, parmi les Girondins, Buzot restait l'un des plus malmenés... Était-ce seulement parce qu'il s'affirmait maintenant comme un de leurs chefs, ou parce que son tendre sentiment pour la citoyenne Roland était soupçonné déjà par ses adversaires?... Il est permis de se le demander; presque chaque jour, en tout cas, son nom revient sous la plume d'Hébert. Citons seulement ce court passage, dans lequel *le Père Duchesne* fait parler Brissot à Buzot :

«... Pour toi, mon cher Buzot, tu aurais été b... t buze de rester simplement honnête homme, conviens-en. Après l'Assemblée constituante, tu t'es en allé dans ton département, chargé de gloire et léger d'argent. Il a fallu reprendre le train de vie d'un petit avocat de campagne, et tu as été réduit à manger des pommes de terre; devenu conventionnel, tu n'as pas manqué cette occasion d'être un grand personnage. Conviens qu'il est bon de servir de bras droit à un homme tel que moi. Je t'ai faufilé parmi les beaux esprits qui gouvernent la France. Sans moi, tu ne serais pas chéri des adorateurs de la vertueuse épouse du vertueux Roland. Quel plaisir de répéter à ses pieds le rôle que tu dois jouer le lendemain à la Convention, de la voir t'applaudir quand tu récites quelque bonne tirade contre Robespierre; de la voir se pâmer entre les bras, quand tu nous as emporté d'emblée quelque bon décret, soit pour bannir ceux qui ont fait la Révolution,

1. *Le père Duchesne*.

soit pour allumer la guerre civile entre Paris et les départements!... »

A cet instant, il est vrai, entre M^{me} Roland et Buzot, les liens semblent se resserrer et l'amitié fait définitivement place à l'amour... Faut-il mettre ici, comme on l'a dit, la scène si souvent décrite, dans laquelle, de la bouche même de sa femme, Roland reçut l'aveu de sa fatale et platonique passion. Il semble bien difficile de donner une date précise à cette entretien que les *Mémoires* rappellent d'une manière si voilée... « J'honore, je chéris mon mari comme une fille sensible adore un père vertueux à qui elle sacrifierait même son amour. Mais j'ai trouvé l'homme qui pouvait être cet amour, et, demeurant fidèle à mes devoirs, mon ingénuité n'a pas su cacher les sentiments que je leur soumettais. Mon mari excessivement sensible, et d'affection et d'amour-propre, n'a pu supporter la moindre altération dans son empire; son imagination s'est noircie, sa jalousie s'est irritée; le bonheur a fui loin de nous; il m'adorait, je m'immolais à lui, et nous étions malheureux... » — « N'aurait-il pas mieux valu tromper son mari et ne pas le lui dire », conclut Sainte-Beuve; et Alphonse Daudet ajoute: « J'y sens autre chose, la vengeance inconsciente de la femme qui fait un lourd sacrifice en restant honnête, et veut que le vieux mari, obstacle à son bonheur, souffre avec elle¹. »

A chacun d'apprécier comme il lui convient le rôle de M^{me} Roland... Toujours est-il que, le 23 janvier, deux jours après la mort du roi, un coup de théâtre éclata: le ministre de l'Intérieur offrit sa démission en une longue lettre qu'accueillirent des applaudissements. Quelle était la cause de cette brusque retraite? doit-on l'imputer aux chagrins domestiques qui troublaient l'existence intime du pauvre homme? Faut-il s'en rapporter à ses propres déclarations, et l'attribuer à l'abandon qu'il sentait croître autour de lui, parmi ses amis politiques eux-mêmes? Serait-ce, enfin, une protestation contre le supplice de Louis XVI? Toutes les conjectures sont possibles, et

1. A. Daudet. *Notes sur la vie*, p. 69. Paris, 1899.

nous ne saurions apporter de la clarté là où tant d'autres ont échoué.

C'en est fini désormais de cette intimité charmante qui réunissait les Girondins autour de l'aimable femme... Les Roland se réinstallent rue de la Harpe, dans l'appartement qu'ils occupaient en 1792, au moment de leur entrée au ministère; ils ne gardent de relations qu'avec quelques fidèles comme Louvet, Barbaroux, Bancal, Petion, Brissot; Buzot nécessairement est tenu désormais à plus de réserve et ne saurait continuer ses assiduités dans une maison dont le maître est en droit de le considérer comme un rival... A quelque date, en effet, qu'on place la scène que nous avons relatée plus haut, il paraît certain que Roland, à l'époque de sa démission, connaissait la vérité, et qu'on doit rapporter à cela certaines phrases mélancoliques qui se rencontrent, éparses çà et là, dans ses lettres du moment.

Bien que retirés de la vie publique, les deux époux ne cesseront pas, pour cela, d'être l'objet des perpétuelles attaques de Marat et des Montagnards; jusqu'à la fin, malgré le rôle effacé qu'ils gardèrent, nous les trouverons en première place, personnifiant la « faction de la Gironde¹ ». En fait, pourtant, ils ne la dirigent plus; Ver-

1. « M^{me} Roland continua-t-elle après que son mari eut quitté le ministère à la fin de janvier 1793, à avoir une action sur le parti girondin? En particulier, a-t-elle contribué à faire échouer la tentative de rapprochement des deux partis en 1793? Pour notre compte, nous ne voyons pas que son influence ait survécu à la retraite de son mari. Assurément les amis particuliers, Buzot, Barbaroux, Louvet, etc... continuaient à fréquenter l'humble logis de la rue de la Harpe. Assurément aussi M^{me} Roland suivait avec passion ses amis dans leurs luttes suprêmes. Mais d'action directe, nous n'en trouvons pas trace. Quand le 31 mai arriva, elle s'appretait à partir pour le Clos... » (Cf. Perroud, *Lettres de M^{me} Roland*, II, 758). — Par suite de cet éloignement de la vie politique à laquelle au contraire Buzot reste étroitement mêlé, nous ne verrons plus que rarement, jusqu'en juin, paraître le nom de M^{me} Roland. Il est certain cependant que, dans cette période, les relations entre « Lui et Elle » ne cessèrent point, sans doute espacées par prudence, puisqu'alors le mari a reçu la confession de la « fatale passion ». M. Perroud voit l'influence de ce drame intime — et la

gniaud et Brissot eux-mêmes se désintéressent de la conduite du groupe, et, dans son « Deuxième discours », Guffroy, député du Pas-de-Calais, présente Buzot comme le « général en chef » de ce parti que les journaux commencent seulement à qualifier du nom de Girondin. « Le général Buzot et ses lieutenants, dit M. Biré, d'après Guffroy, ont deux quartiers généraux. Ils tiennent souvent conseil dans le haut du côté droit, ordinairement désert. Là se réunissent, dans les grandes circonstances, Buzot, Barbaroux, Rebecqy, Salle, Estadens, Delahaye, Chambon, Deperret, Birotteau, Louvet, Gorsas, Couppé, Rouyer, Larivière. D'autres fois, Buzot et les députés que je viens de nommer se groupent le long de la rampe qui conduit à la tribune. Buzot se met alors sur le tabouret de l'huissier qui est à côté et vers le milieu de la salle. Il distribue les rôles et donne ses instructions que ses aides de camp vont ensuite porter de banc en banc. Le plus actif de ces aides de camp est Barbaroux...¹ » Marat lui-même reconnaît cette suprématie de Buzot². « La Convention nationale, écrit-il, se laisse entièrement influencer par la cabale de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative, à la tête de laquelle se trouve la clique de la Gironde et

chose paraît bien exacte, — dans l'empressement que depuis avril jusqu'à leur arrestation, les Roland montrèrent pour se retirer dans leur propriété du Clos; M^{me} Roland elle-même semble bien l'indiquer dans ce passage des *Mémoires*: « Je me préparais (à la fin de mai 1793) à faire viser à la municipalité des passeports au moyen desquels je devais me rendre avec ma fille à la campagne, où m'appelaient nos affaires domestiques, ma santé et beaucoup de bonnes raisons. Je calculais entre autres, combien il serait plus facile à Roland seul de se soustraire à la poursuite de ses ennemis, s'ils en venaient aux derniers excès, qu'il ne le serait à sa petite famille réunie... » Et ici, elle ajoute en note: « Ce n'était pas ma plus forte raison; car ennuyée du train des choses je ne craignais rien pour moi... Mais une autre raison, que j'écrirai peut-être un jour et qui est toute personnelle, me décidait au départ. » — Cette confession, elle n'eut pas le temps de l'écrire (Cf. Perroud, *Ibid.*, II, 760).

1. E. Biré, *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, Paris, 1898, II, 47.

2. *Journal de la République française*, n° 20.

des Bouches-du-Rhône. L'âme de cette clique est le pédant Buzot, l'irascible Guadet, le perfide Brissot, le double Gensonné, le tartufe Rabaut... Je ne dirai rien non plus du frère coupe-choux Gorsas et de Michel-Morin Barbaroux, qui colporte les résolutions du conseil des confrères et fait circuler les mots d'ordre. »

C'est par le silence que Buzot accueillit la démission de Roland ; à peine, lors des discussions qui suivirent, le voyons-nous appuyer la demande d'une enquête sur les actes de l'ancien ministre... Il reste muet de même dans les instants troublés qui suivirent l'assassinat de Le Peletier. Le 28 janvier seulement une motion de Réal l'amena à la tribune : le représentant de l'Isère proposait, au nom du comité des finances, « de décréter que les avances faites par le concierge de l'Abbaye pour les prisonniers qui y étaient détenus, seraient payées par le trésor national », Buzot riposta qu'il était souverainement injuste de faire supporter au pays les charges d'arrestations bien souvent arbitraires, ordonnées « pour satisfaire la vengeance d'hommes de sang » ; qu'avant toute décision, on devait rechercher quelle autorité avait incarcéré à l'Abbaye les victimes de Septembre... » Malgré ces observations, le décret fut rendu. Puis, comme Delbrel signalait la mauvaise tenue des prisons, encombrées d'accusés et de suspects, Buzot répondit qu'il n'y avait là rien d'étonnant, quand tant de mandats d'arrêts étaient chaque jour lancés par le comité de surveillance de la Convention... Des clameurs s'élevèrent, on voulut lui retirer la parole, il riposta : « Quand ces messieurs parlent, je ne les interromps pas », — phrase malheureuse qu'on lui renvoya aussitôt, plusieurs voix criant : « C'est vous qui êtes un monsieur ! » Quelqu'un l'accusa même d'avoir été cause de la mort de Le Peletier ; il répondit : « J'ai besoin que l'assemblée me soutienne au milieu des calomnies dont on me couvre depuis le commencement de la Convention. Je ne m'attendais pas à l'accusation qui a été portée contre moi ; je la voue au mépris, puisque l'assemblée ne l'a pas réprimée. J'ai eu une opinion contraire, parce que, depuis le commence-

ment de la Révolution, j'ai lutté contre ceux qui voulaient l'anéantir. »

A nouveau les rumeurs éclatèrent, le tumulte devint général, le président dut se couvrir ; Buzot ne put reprendre la parole qu'après quelques instants, pour développer un plaidoyer en faveur de la liberté individuelle et de la suppression du comité de surveillance : ce comité constituait une perpétuelle menace contre les citoyens : il n'y avait plus aucune sûreté, l'inquisition était sans limites, on aboutissait ainsi à un mécontentement général... « On parle d'union, finit-il, et tous les citoyens se regardent avec défiance. Personne n'ose ouvrir son cœur, chacun craint que sur un mot il soit envoyé à l'Abbaye. » Le bruit, alors, recommença de plus belle, et s'accrut encore quand il eut ajouté : « Je dis que chacun craint d'être envoyé à l'Abbaye, où les souvenirs du 2 septembre l'attendent. »

L'assemblée s'étant calmée enfin, il put achever et conclut en réclamant la suppression du comité de surveillance. Julien, Rovère, Carrier, Basire, Collot d'Herbois, plusieurs autres, parlèrent ensuite, mais finalement la proposition de Buzot fut écartée par l'ordre du jour.

Le 20, son intervention ne fut guère plus heureuse. Le deuxième bataillon des fédérés de Marseille demandait à rentrer dans ses foyers pour servir sur les corsaires qui allaient être armés ; malgré Barbaroux, qu'appuya notre député, le conseil exécutif fut autorisé à disposer de ces volontaires.

Peut-être découragé par ce double échec, peut-être aussi tourmenté par ses peines de cœur, Buzot rentre pour quelques jours dans l'ombre... L'assemblée d'ailleurs semblait alors revenue au calme, le commencement de février fut employé par la Convention à d'utiles travaux, coupés seulement par de courts incidents. La journée du 12 fut l'une des plus agitées, presque entièrement consacrée à l'examen d'une pétition des 48 sections de Paris qui sollicitaient des mesures sévères en vue d'assurer les subsistances de la capitale... Quelques expressions malheureuses employées par l'orateur et par l'un des

délégués firent naître l'orage; quand le président voulut leur accorder, suivant l'usage, les honneurs de la séance, de nombreuses voix s'élevèrent contre cette décision; Marat dénia leurs pouvoirs; Carra réclama leur arrestation, leur mise en accusation; Buzot lui-même les attaqua, voyant dans leur démarche un nouveau pas dans la voie de l'anarchie: cette question des subsistances n'était qu'un prétexte contre la liberté, pour déchaîner les haines; hier, on s'en prenait au pouvoir royal, maintenant, on allait accuser la Convention; on devait voir là une phase de la lutte entreprise pour tout désorganiser... De quoi les Parisiens se plaignaient-ils donc? quatre millions avaient été donnés pour assurer leur bien-être, et le pain, d'ailleurs, était bien moins cher dans la capitale que dans les départements...

D'autres encore, longuement, parlèrent après lui. En fin de compte on refusa les honneurs de la séance, et l'un des pétitionnaires fut déféré au comité de sûreté générale.

La semaine qui suivit marqua l'une des grandes étapes du parti Girondin: le 15 et le 16, en effet, Condorcet présenta son projet de Constitution. Nous n'avons pas à en apprécier ici la valeur: on sait combien, à cet égard, les avis furent partagés, depuis Lamartine qui le considéra comme un monument de sagesse législative, jusqu'à M. Biré, d'après lequel « jamais hommes d'État ne soumièrent à une assemblée, en aucun temps, en aucun pays, une Constitution qui fût plus démagogique, où l'autorité fût plus avilie, où le bon sens fût plus outragé¹... » Buzot ne pouvait qu'admirer cet ouvrage, tout en regrettant que les événements eussent empêché les auteurs d'y donner à leurs idées le développement désirable. Il sentait bien qu'on ne leur permettrait même pas d'appliquer leurs principes, et, pendant que le comité travaillait, il confia, certain soir, son impression à Genzoné. « Nous aurons ensemble une conférence, disait celui-ci, elle est nécessaire...; gardons-nous de vouloir trop faire,

1. E. Biré. *La légende des Girondins*. Paris, 1896, p. 243.

de peur de ne rien faire du tout... » — « Ah! je crains bien, répondit-il, que, quelque parti que vous preniez, nous ne finissions tous par là¹!... »

Une fois de plus notre député voyait juste: dès son apparition, le plan des Girondins fut battu en brèche par les Montagnards, et Marat s'écria: « J'observerai que les vices monstrueux qui la déparent ont fait mettre en question si les membres de la faction criminelle qui l'ont rédigée ont eu le dessein de jeter la nation dans le découragement en lui présentant cet essai informe, au lieu d'un travail précieux qui devait couronner ses espérances. Mais il est plus simple de dire que les fripons ont travaillé pour eux-mêmes. Au demeurant, c'est de la Montagne que sortira la Constitution, et malgré cet essai puéril et perfide, l'attente du peuple ne sera pas trompée... » — De fait, les Jacobins firent bientôt nommer un comité chargé de présenter un projet plus conforme aux principes « républicains »; l'œuvre de Condorcet tomba dans l'oubli...

Pendant ce temps, l'agitation envahissait peu à peu Paris... La pétition du 11 février sur les subsistances avait été le premier acte de ce mouvement qu'accéléra encore la pénurie des vivres. Le 24, les blanchisseuses, en corps, se présentèrent à la Convention, demandant « la peine de mort contre les accapareurs et les agioteurs »; des citoyennes, « réunies en société fraternelle dans le local des ci-devant Jacobins », défilèrent ensuite à la barre, réclamant des mesures pour diminuer le prix des denrées... — étrange réunion que Buzot, plus tard, appréciait ainsi: « Parlerons-nous d'une société de femmes perdues, ramassées dans les boues de Paris, dont l'effronterie n'a d'égale que leur impudicité, monstres femelles qui ont toute la cruauté de la faiblesse et tous les vices de leur sexe²... »

Le lundi 25, l'émeute éclata définitivement; à travers

1. *Mémoires*, p. 59.

2. *Mémoires*, p. 72.

les rues de la capitale, une foule enfiévrée circula, semant la terreur, pillant les épiceries et les magasins, sans que les forces publiques fissent rien pour l'arrêter... Marat d'ailleurs avait provoqué le mouvement, car le matin même il écrivait dans le *Journal de la République française* : « Quand les lâches mandataires du peuple encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice. Laissons là les mesures répressives des lois; il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été et seront toujours sans effet. Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait fin aux malversations¹... »

Dès le lendemain, l'écho de cette triste journée se répercuta dans la Convention, où, de nouveau, les passions se trouvèrent déchainées. Salle dénonça l'article de Marat, dont l'appel avait été si bien entendu; on réclama de suite la mise en accusation de l'*Ami du peuple*. Celui-ci voulut répondre, retourna contre ses adversaires leurs propres griefs, avec un tel cynisme qu'« un mouvement d'indignation se manifesta dans l'assemblée presque entière »; les rumeurs couvrirent sa voix; il descendit de la tribune en ricanant : « Les cochons !... Les imbéciles !... » Ses amis eux-mêmes, devant sa conduite, n'osèrent plaider que les circonstances atténuantes; on voulut même le faire passer pour fou. Dans le tumulte grandissant, Buzot s'écria : « Je demande la parole pour Marat... » et, à l'étonnement général, le député de l'Eure s'éleva contre le décret d'accusation :

« Je ne rappellerai pas, commença-t-il, qu'on a rejeté une loi contre les provocateurs au meurtre; plusieurs événements ont prouvé combien cette loi est nécessaire. Je me borne à ce qui fait l'objet de la discussion. Je dis qu'un grand inconvénient s'attache aux décrets d'accu-

1. *Journal de la République française*, n° du 25 février 1793.

sation portés avec précipitation, c'est qu'ils sont souvent illusoire; que ne s'ensuivrait-il pas contre la Convention, si elle décrétait d'accusation M. Marat ?... »

... A ces mots, l'extrême-gauche bondit, et l'orateur se trouva interrompu par de véritables hurlements, au milieu desquels on put distinguer ces mots : « C'est vous qui êtes un monsieur !... Ce sont ceux qui logent dans les hôtels des princes !... » Sans se troubler, Buzot continua, jugeant même inutile de reprendre sa phrase : « ... et que M. Marat fût acquitté par le jury de Paris ? Quand le jury de Paris a déchargé de toute accusation Lacoste, Dufresne Saint-Léon et d'autres personnes de ce genre, ne pourrait-on pas espérer la même faveur pour M. Marat ? D'ailleurs la loi n'est pas positive. Et n'avez-vous pas entendu dire à cette tribune qu'il fallait quelquefois suivre les lois révolutionnaires et s'écarter de celles de la justice ? Que Marat ait rédigé son journal de telle manière ou de telle autre, ce n'est pas là ce qui doit nous affliger, mais bien les *tripots* où Marat va puiser les maximes qu'il débite ensuite à deux sous la feuille; c'est ce système de calomnies, dirigées contre ceux à qui on ne peut reprocher que d'être de purs patriotes; ce sont les manœuvres de ces hommes qui veulent faire régner l'anarchie, parce que l'anarchie conduit à la royauté. Je ne suis entré dans ces détails que pour vous prouver que Marat est excusable; il n'a écrit dans son journal que ce qu'on a dit à cette tribune, que ce que vous avez déjà entendu. »

— « Que ce que vous avez fait vous-même », riposta Marat. Et sur ces mots, un nouvel orage éclata. Pendant quelques instants, Buzot ne put se faire entendre, les motions et les injures s'entre-croisant d'un côté à l'autre de la salle, et c'est à grand-peine qu'il put conclure : « ... Je dis que le décret d'accusation est impolitique et dangereux : impolitique, parce que à la faveur de la liberté illimitée de la presse, Marat serait acquitté de toute accusation; dangereux, parce qu'il donnerait de l'importance à un homme qui n'agit pas par lui-même, mais qui est l'instrument d'hommes pervers... » Ces

sages paroles se perdirent dans le bruit et ne furent pas écoutées. Longtemps encore, le débat se poursuivit dans l'agitation, et la Convention, en fin de compte, autorisa les poursuites contre Marat...

Avec le mois de mars, nous entrons dans l'ère des grandes mesures révolutionnaires auxquelles Buzot encore va se trouver mêlé... C'en est fini, désormais, de ces périodes tranquilles comme nous en avons vu quelques-unes au début de février. Depuis le 26 de ce mois-là, les passions sont déchaînées; la lutte, sauf pendant une accalmie de quelques jours, va se continuer sans merci entre les deux factions.

CHAPITRE X

Mars juin 1793.

Les grandes luttes entre la Gironde et la Montagne. — Défaite des Girondins. — Journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1793. — Fuite de Buzot.

Au commencement de mars, les Girondins ont encore la majorité à la Convention : le 7, Gensonné est élu président; le même jour, Grangeneuve est appelé aux fonctions de secrétaire. Quoi d'étonnant alors, si la Montagne combat avec rage, use de tous moyens, pour détruire la suprématie, bien affaiblie déjà, de ses implacables ennemis ?

Dans ces premières semaines de mars, Buzot ne sortit guère de l'ombre que pour intervenir dans un nouvel incident militaire, rappelant celui du mois de novembre. Le 5, Choudieu demanda qu'on mît à la disposition du ministre de la guerre les volontaires des départements qui continuaient d'affluer à Paris. Buzot, fidèle à ses principes, s'opposa à la motion, en montrant l'utilité de ces troupes disciplinées, dans la capitale en effervescence; Thuriot lui répondit; puis Isnard, Tallien, Barbaroux, Saint-André se succédèrent à la tribune; on décréta seulement que les corps armés des départements maritimes y retourneraient « pour défendre la patrie ».

Ce n'était là qu'une question de peu d'importance; une mesure autrement grave se préparait... Le 9, le maire de Paris, entouré de la municipalité, se présenta à la Convention, y apportant une adresse qui demandait la création d'un tribunal révolutionnaire sans appel. Cette pétition fut aussitôt convertie en motion par Carrier; l'assemblée, presque sans discussion, décréta « l'établissement d'un